

DECRET N° 2001-268 DU 27 JUILLET 2001

portant ratification de l'accord-cadre de coopération
entre la République du Bénin et la République
Portugaise, signé à Cotonou le 21 juin 2000

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2001-14 du 20 juillet 2001 portant autorisation de ratification de l'accord-cadre de coopération entre la République du Bénin et la République Portugaise, signé à Cotonou le 21 juin 2000 ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le Décret n°2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement ;

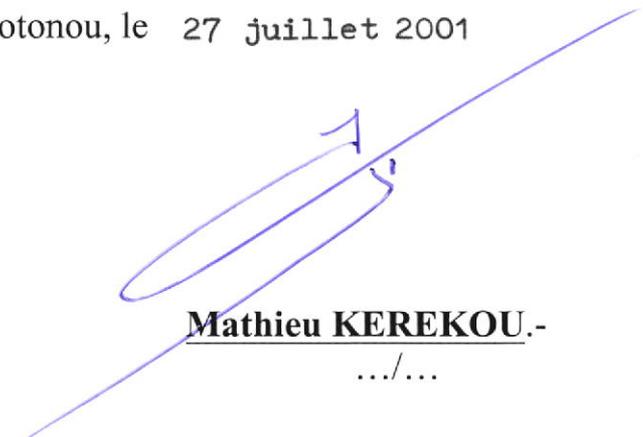
DECRETE :

Article 1^{er} : Est ratifié, l'accord-cadre de coopération entre la République du Bénin et la République Portugaise, signé à Cotonou le 21 juin 2000 et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 27 juillet 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

.../...

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,



Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de l'Intégration
Africaine,



Kolawolé A. IDJI.-

AMPLIATIONS .- PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PD 4
MAEIA 4 MFE 4 AUTRES MINISTRES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-
DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DCCTINSAE 3 BCP-CSM- IGAA3
UNB- FASJEP-ENA 3 JO 1.-